

187

E 2809/1/3

*Le Chef du Département politique, M. Pilet-Golaz,
au Ministre de Norvège à Berne, F. Koren¹*

*Copie
AM*

Berne, 28 juillet 1944

Strictement confidentiel

Lorsqu'il fut mis au courant des événements concernant l'Université d'Oslo, au début de décembre 1943², le Chef du Département Politique s'était demandé aussitôt s'il pouvait tenter quelque chose en faveur des professeurs et des étudiants atteints par les mesures annoncées.

-
1. *Annotation manuscrite de Pilet-Golaz en tête du document*: Remis à M. Koren le 28.7.44.
 2. *Cf. les rapports du Ministre de Suisse, P. Dinichert, des 5, 6 et 8 décembre 1943* (E 2300 Stockholm/13; E 2001 (D) 3/347 et *PVCF N° 2218 du 3 décembre 1943*, E 1004.1 1/440.



Ayant reçu, entre autres, de l'Association suisse des femmes universitaires une lettre datée du 22 dit mois, où l'on lisait :

«La nouvelle de l'emprisonnement et de la déportation d'un grand nombre d'étudiants norvégiens et de leurs professeurs a produit chez nos membres une impression extrêmement douloureuse. Afin de ne pas nuire à nos collègues et aux membres de la Fédération internationale des femmes universitaires habitant les pays occupés, nous renonçons à protester dans la presse suisse contre ces mesures particulièrement draconiennes.

Toutefois il nous importe de vous faire savoir que nous approuvons pleinement les manifestations des étudiants suisses en faveur des universités norvégiennes, de leurs professeurs et de leurs étudiants. Nous nous joignons à eux pour vous prier instamment de faire tout ce qui sera en votre pouvoir pour alléger moralement et matériellement le sort de ces intellectuels et pour hâter le moment où ils pourront reprendre leurs travaux scientifiques»³, il répondit le 28 :

«... il va de soi que tout ce que nous pourrons faire pour les étudiants internés et déportés nous le ferons de grand cœur.»³

Il ne tarda pas, en effet, à prendre contact avec le ministre d'Allemagne à Berne pour lui exposer qu'il serait très heureux de pouvoir venir en aide aux étudiants transférés dans le Reich. Il pensait à des visites de camps, des expéditions de livres et des envois de paquets alimentaires⁴.

Constatant que l'accueil fait à sa suggestion ne donnait pas à bref délai les résultats qu'il aurait désirés, il chargea sa Légation à Berlin de s'en entretenir à son tour avec le Ministère des Affaires Etrangères⁵. Il apprit ainsi au début de mars que, pour éviter qu'un aspect politique ne fasse naître une question de

3. E 2001 (D) 3/347. *L'émotion soulevée en Suisse par ces événements fut particulièrement vive. La Division Presse et Radio adressa une circulaire confidentielle aux rédactions des journaux suisses à ce sujet: Nous vous prions de ne publier des renseignements ou commentaires au sujet de manifestations d'étudiants concernant les événements survenus à l'université d'Oslo que s'ils font preuve de modération et de la réserve prescrites par la politique de neutralité de la Suisse. De telles communications ne sont admissibles que si la manifestation y relative s'est déroulée d'une façon digne et décente (E 2001 (D) 3/347).*

De plus, une motion et deux interpellations furent déposées au Conseil national. Le Chef du Département politique, M. Pilet-Golaz, y répondit lors de la séance du 31 mars 1944 et fit à cette occasion une déclaration sur la politique de neutralité et les relations avec le CICR, rendant notamment hommage à son Président Max Huber.

4. Cf. la notice du 17 janvier 1944 (E 2001 (D) 3/347).

A ce sujet, le Délégué du Conseil fédéral aux Oeuvres d'Entraide internationale, Ed. de Haller, eut un entretien téléphonique avec P. Anker, Représentant de la Croix-Rouge norvégienne en Suisse. Celui-ci, encouragé par les manifestations de sympathie, voulait demander aux autorités fédérales d'accroître les possibilités d'envoyer des paquets aux déportés norvégiens: Je déconseille de fonder toute nouvelle offensive auprès des autorités fédérales sur l'affaire des étudiants. J'explique qu'il est toujours difficile soit pour les autorités fédérales, soit pour la Croix-Rouge suisse, de secourir des groupes spécifiques de victimes de la guerre, surtout lorsque leur sort a fait l'objet de polémiques. M. Anker prend note de cette recommandation.

(Notice d'Ed. de Haller du 11 janvier 1944, E 2001 (D) 1968/74/2).

5. *La correspondance de mars à juillet se trouve dans E 2001 (D) 3/347.*

prestige et ne gêne l'aide éventuelle, il fallait se garder de toute démarche spectaculaire et publique de nature à agiter les esprits.

La plupart des étudiants, assurait-on, n'étaient pas à proprement parler dans un camp de concentration mais traités comme les membres du service du travail; ils allaient bien et leur nourriture était suffisante.

Cependant, tel n'était peut-être pas le cas d'une minorité «concentrée», elle, à part et considérée comme formée d'éléments exigeant des mesures spéciales.

Dans la seconde partie du mois, une nouvelle communication porta à sa connaissance que le Gouvernement allemand préférait ne pas donner suite à la suggestion de la Suisse comme telle. Par contre, l'intervention de la Croix-Rouge internationale, elle, n'était pas exclue. On confirmait à cette occasion que les étudiants étaient convenablement traités et que la plupart d'entre eux seraient de nouveau en Norvège.

Mais ce renseignement fut rectifié et précisé ultérieurement – dans le courant d'avril – dans ce sens qu'en réalité, ces étudiants n'auraient pas été à proprement parler déportés.

Par contre, ceux qui avaient été emmenés en Allemagne s'y trouvaient encore. Ils avaient été autorisés à recevoir des colis. En fait, par la Croix-Rouge ils en recevaient. Le sort de ceux qui étaient en Alsace ne donnait pas lieu à d'immédiates inquiétudes.

Beaucoup moins claire et, par conséquent, moins satisfaisante, était la situation de la minorité, qualifiés de communistes, maintenus dans le camp de Buchenwald. Des efforts étaient faits pour qu'ils soient à leur tour visités par un délégué du CICR.

La Légation de Suisse à Berlin reçut pour instructions d'assister la Croix-Rouge dans toute la mesure du possible.

Dans la première partie de juillet 1944 elle fit savoir qu'en ce qui concernait le camp de concentration de Buchenwald, les délégués de la Croix-Rouge étaient de l'avis que le traitement des étudiants qui s'y trouvaient internés était «satisfaisant»⁶. En août, ils espéraient pouvoir visiter le camp et ne manqueraient pas de s'informer de l'état dans lequel se trouvaient ces étudiants⁷.

ANNEXE

E 2001 (D) 3/347

*Le Ministre de Suisse à Berlin, H. Frölicher,
au Chef du Département politique, M. Pilet-Golaz*

L

Berlin, 12. Juli 1944

Der Delegierte des Internationalen Roten Kreuzes Dr. Schirmer wird morgen von hier nach Budapest reisen mit dem Handschreiben des Präsidenten des Internationalen Roten Kreuzes an den Reichsverweser Horthy. Um die Geheimhaltung des Schreibens auf der Reise sicherzustellen, habe

6. Cf. la lettre reproduite en annexe au présent document.

7. Cf. la lettre du 23 novembre 1944 du Chef du Département politique, M. Pilet-Golaz, à F. Koren (E 2809/1/4) et l'Aide-Mémoire du 16 mars 1945 adressé par Max Petitpierre au Ministre de Norvège à Berne (E 2001 (D) 1968/74/2).

31 JUILLET 1944

513

ich auf Wunsch von Dr. Schirmer das Schreiben in einem amtlichen Pli, adressiert an Herrn Minister Jaeger, verschlossen und Herrn Dr. Schirmer einen Kurierausweis geben lassen. Herr Schirmer wird nach seiner Ankunft in Budapest und nach Fühlungnahme mit Minister Jaeger sofort eine Audienz beim Reichsverweser erbitten⁸.

Bezüglich des Konzentrationslagers Buchenwalde sind die Delegierten des Roten Kreuzes auf Grund der früheren Besuche und anderer Informationen nach wie vor der Ansicht, dass die Behandlung der dort internierten Osloer-Studenten eine befriedigende sei. Im August hoffen sie, das Lager wieder besuchen zu können und die Delegierten werden sich im besonderen nach dem Befinden dieser Studenten erkundigen. Falls ich im August von Berlin abwesend sein sollte, wird Legationsrat Zehnder über die Eindrücke der Lagerbesucher berichten.

8. *Il s'agissait d'un message en vue de sauvegarder les Juifs de Hongrie. A ce sujet, cf. la notice du 6 juillet 1944 de Ed. de Haller à M. Pilet-Golaz: Max Huber a écrit au nom du CICR au Régent Horthy lui demandant d'une manière pressante de mettre le Comité en mesure de répondre aux appels et communications de tous genres et de toutes provenances concernant le traitement infligé aux Juifs en Hongrie.*

Par ailleurs, le CICR insiste auprès du Gouvernement hongrois pour que toutes facilités lui soient accordées concernant les visites de camps et l'envoi de secours aux Juifs.

M. Huber fait observer qu'en entreprenant ces démarches, le CICR sort quelque peu de sa réserve traditionnelle et de la prudence qu'il s'impose dans ses rapports avec les belligérants. Afin d'abrégier les délais, le CICR confiera la lettre qu'il adresse au Régent Horthy à un des membres de sa délégation en Allemagne, qui quitte la Suisse aujourd'hui ou demain et qu'on a invité à faire le détour par Budapest. Ce délégué a pour instructions de remettre la lettre de M. Huber au Régent Horthy en mains propres. Comme il n'est pas accrédité comme délégué auprès du Gouvernement hongrois, il est possible qu'il n'obtienne pas sans autre une audience. M. Huber me charge de vous demander si vous seriez éventuellement disposé à inviter M. Jaeger à aider ce délégué à triompher des formalités nécessaires pour être reçu par le Régent. (E 2001 (D) 3/172).

Pilet-Golaz ayant répondu positivement à cette demande, il signe le lendemain une lettre destinée au Ministre de Suisse à Budapest (lettre du 7 juillet).